

DÉPARTEMENT DES HAUTES-ALPES
ARRONDISSEMENT DE BRIANÇON
CANTON DE BRIANÇON 1

MAIRIE DE LA GRAVE - LA MEIJE



LA GRAVE - LA MEIJE

Délibération du Conseil Municipal
N°2020-015
ACHAT TERRAINS AB 719 ET AB 721

Séance du : 9 juin 2020

Date de convocation : 3 juin 2020

L'an deux mil vingt et le neuf juin, à vingt heures, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, se réunit au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Jean-Pierre SEVREZ.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents ou représentés : 10

Nombre de votes : 10

Présents : Jean-Pierre SEVREZ, Florence GAILLARD, Sylvie MATHON, Alain FAUST, Roland JACOB, Philippe SIONNET, Jean-Pierre PIC, Jean-Louis FAURE, Régis JOUFFREY, Bruno GARDENT

Absent : Alain JACQUIER

Secrétaire de séance élue : Sylvie MATHON

Lors de l'établissement du Plan Local d'Urbanisme (PLU) un certain nombre de terrains ont été portés en emplacements réservés en vue de réaliser des infrastructures routières (stationnement).

Par délibération du 19 septembre 2016, le conseil municipal a proposé de lancer une procédure d'achat pour divers terrains dont le terrain cadastré AB 719 de 190 m² appartenant à Mme JUGE née SALAC Julienne, Mme Marie-Christine JUGE-ALLAMANO, Mme Martine JUGE et Mme Marie Eve JUGE.

Les discussions n'ayant pas permis de parvenir à un accord entre la commune et Mme JUGE née SALAC Julienne, Mme Marie-Christine JUGE-ALLAMANO, Mme Martine JUGE et Mme Marie Eve JUGE, par délibération du 13 février 2017 le conseil municipal a décidé de lancer une procédure de déclaration d'utilité publique pour l'acquisition de ce terrain.

Les discussions se sont poursuivies avec Mme JUGE née SALAC Julienne, Mme Marie-Christine JUGE-ALLAMANO, Mme Martine JUGE et Mme Marie Eve JUGE, qui acceptent de vendre les terrains AB 719 et AB 721 à la commune au prix global de 4 000 €.

Considérant que cet accord correspond à la proposition faite par la commune par courrier du 24 février 2020 ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Accepte d'acheter les terrains cadastrés AB 719 (190 m²) et AB 721 (367 m²) au prix global de 4 000 € à Mmes Julienne JUGE, Mme Marie-Christine JUGE-ALLAMANO, Mme Martine JUGE et Mme Marie Eve JUGE
- Précise que les frais de notaire sont à la charge de la commune
- Autorise le maire ou un adjoint à poursuivre la procédure

Délibération adoptée à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-Pierre Sevrez

Date dépôt Préfecture : 10 juin 2020

Date affichage : 10 juin 2020